

MAIRIE D'EYZAHUT

26160

04.75.90.16.35

mairie.eyzahut@orange.fr

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du dimanche 25 mai 2014 à 19 h 30

Date de convocation : 20 mai 2014

Président : Fabienne Simian, maire

Présents : Marc Aubert, Marianne Castelly, Dominique Gourabian, Jacques Gourabian, Jacques Holz, David Lardan, Françoise Laverdure, Thomas Pourrot, Alain Ramousse, Fabienne Simian

Absent excusé : Catherine Videau

Secrétaire de séance : David Lardan

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 avril 2014, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

1. Station d'épuration : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Madame le Maire, après conseils pris auprès d'un professionnel, explique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de remplacement des couches de granulométrie dans les bacs de la station d'épuration et qu'il est possible d'obtenir une aide financière de l'Agence de l'eau. Pour ce faire, le Conseil doit donner son accord. Tous les membres du Conseil se sont montrés favorables à cette demande.

2. Attribution d'indemnités de conseil allouées au comptable de la collectivité

Fabienne Simian présente les différentes fonctions de conseil que peut assurer le receveur municipal ainsi que les taux d'indemnités qui peuvent lui être alloués.

L'ensemble du conseil décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

3. Composition du CCAS

Il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Les articles L. 123-6 et R 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres et un maximum de huit membres élus,

Les membres du conseil décident à l'unanimité de fixer à quatre le nombre de membres du Conseil municipal qui siègeront au centre communal d'action sociale et élisent :

- Madame Catherine VIDEAU,
- Madame Dominique GOURABIAN,
- Monsieur Marc AUBERT,
- Monsieur Jacques GOURABIAN,

en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

4. Composition de la commission d'appels d'offres

Madame le Maire explique qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Cette commission doit être composée de 3 membres du conseil municipal élus en son sein.

Après délibération et vote, sont élus :

- Madame Marianne CASTELLY
- Monsieur Marc AUBERT
- Monsieur Jacques GOURABIAN

en tant que membres titulaires de la Commission d'appel d'offres sous la présidence de Madame Fabienne SIMIAN, Maire.

5. Subvention accordée aux Potes du four à pain

Dans sa séance du 18 avril dernier, la demande de subvention formulée par les Potes du four à pain (d'un montant de 1 500 €) avait été ajournée et un courrier leur avait été adressé afin qu'ils fournissent des explications quant au montant sollicité.

Au vu des informations reçues et après débat, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer aux Potes du four à pain une subvention de 1 000 euros au titre de l'année 2014.

6. Mise en place d'une régie communale pour le tennis

Le tennis communal était jusqu'à présent régi par l'association "Les compagnons d'Eyzahut". Cette association n'étant plus active à ce jour, Madame le Maire expose que pour permettre une continuité de gestion de la mise à disposition du court de tennis, notamment en période estivale auprès des vacanciers qui sont au camping et/ou à la piscine, il convient de créer une régie de recettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire, après avis du Comptable du Trésor, à prendre les arrêtés correspondants portant sur :

- la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des tarifs de location du court de tennis communal,
- les nominations du régisseur titulaire et du ou des mandataire(s) suppléant(s)

7. Définition des tarifs du tennis

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les tarifs de location du court de tennis comme suit :

- 5 euros l'heure,
- 50 euros à l'année (adulte),
- 30 euros à l'année (personne de moins de 20 ans),
- 90 euros à l'année (famille de 4 personnes maximum).

QUESTIONS DIVERSES

1. Désignation d'un référent ambroisie

Suite aux élections municipales, la préfecture de la Drôme demande la désignation d'un nouveau référent ambroisie, conformément au plan régional santé environnement du 18 octobre 2011.

Jacques Holz se porte volontaire et est élu à l'unanimité.

2. Participation aux commissions intercommunales

Fabienne Simian explique qu'il est nécessaire que des membres du conseil intègrent certaines commissions de la Communauté de communes du pays de Dieulefit, sachant que leur implication doit être pour toute la durée du mandat

Après concertation, les représentants de notre commune au sein de la CCPD sont :

- tourisme : Alain Ramousse,
- solidarité habitat : Dominique Gourabian,
- déchets : Fabienne Simian (suppléante Françoise Laverdure).

3. Information sur les tarifs de peinture de la piscine

Un devis concernant la fourniture de peinture pour la piscine a été établi par la société Euro Piscine pour un montant de 2265 € HT. Devant l'imminence de la saison d'ouverture, il a été immédiatement accepté.

4. Devis branchement eau potable propriété Baussane

Le débit d'eau chez M. et Mme Baussane est très limité. Un devis a été demandé à la société Sorodi dans l'éventualité d'un raccordement à l'autre réseau. D'autres devis sont en attente.

5. Décision du devenir des fontaines

Depuis plusieurs années, deux fontaines occupent l'espace en face de la mairie. La plus récente, très volumineuse, n'a jamais été raccordée au réseau d'eau. D'autre part, son emplacement n'est pas très judicieux : elle supprime des places de stationnement. L'autre fontaine (mieux placée), plus ancienne bien que contemporaine, est répertoriée au patrimoine de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de supprimer la nouvelle fontaine. Des devis seront demandés pour réhabiliter l'ancienne et une réflexion sur son remplacement par une fontaine en pierres de taille sera étudiée par la commission urbanisme.

6. Candidatures pour la gérance du snack de la piscine - Sélection du bénéficiaire

La commune a reçu trois candidatures : Philippe Bauer, Emmanuel Béranger, Céline Augnacs. Elles ont toutes été exposées et discutées entre les conseillers. La candidature de Melle Augnacs est rapidement éliminée pour défaut de numéro de SIRET.

Le conseil municipal souhaite définir le cadre de restauration du snack et limiter à une soirée par mois. Madame le Maire propose de voter à bulletin secret mais l'ensemble du conseil décide de voter à main levée.

Il en ressort : 8 voix pour Emmanuel Béranger,
1 voix pour Philippe Bauer (Jacques Holz),
1 abstention (Fabienne Simian).

7. Horaires de travail du régisseur du camping

Fabienne Simian explique qu'il sera nécessaire au régisseur de bénéficier d'une demi-heure supplémentaire de travail afin de pouvoir effectuer deux visites au camping par jour en dehors des heures d'ouverture de la piscine.

L'ordre du jour étant traité, Madame le Maire lève la séance à 21 h 50.